

rapporter à la Grande Charte pour prouver que la Constitution étoit alors, dans les principales parties ce qu'elle est à présent; car la Grande Charte fournit une preuve positive d'un fait directement contraire; et cela dans les paroles mêmes qui viennent d'être citées par *Blackstone*.

*Les Tenanciers en chef sous la Couronne* formoient une partie de l'Aristocratie. Ces paroles donnent une exclusion bien formelle aux moindres parties élémentaires qu'il auroit fallu pour former une Chambre des Communes. Cette exclusion se trouve dans les paroles mêmes dont on tire une si fautive conclusion en disant que la Constitution étoit alors, quand a ses principales parties, la même qu'à présent. Si cette conclusion étoit juste, on pourroit dire que le Gouvernement de Venise et celui des Grisons se ressemblent l'un à l'autre.

Il y a dans les écrits de ce jurisconsulte célèbre, un autre passage qui, selon mon humble opinion, mérite d'être examiné de nouveau—*Les deux Chambre, dit-il, tirent naturellement dans deux directions d'intérêts opposés: la prerogative de la Couronne tire de son côté dans une direction différente des deux autres; en sorte qu'elles s'empêchent mutuellement de passer au delà de leurs justes limites. semblables à trois puissances mécaniques distinctes, elle poussent conjointement la machine du Gouvernement, dans une direction différente de celle que lui donneroit chacune de ces puissances en agissant toute seule. Mais en même temps, elles la poussent dans une direction qui participe de chacune en particulier, et qui est formée des trois ensemble. C'est cette direction qui constitue la vraie ligne de liberté et de bonheur pour la Communauté.* Je ne peux imaginer ni trouver dans ces paroles la théorie ni la pratique de notre Constitution. Trois puissances mécaniques, agissantes également, et en sens contraire, arrêteroient tout mouvement et tiendroient la machine en repos. Or ce n'est point là le cas. Il semble au contraire que, dans la théorie, elle renferme une Puissance préponderante qui l'emporte absolument sur les deux autres opposées et les tient à sa discrétion toutes les deux; et celles ci toujours exposées au danger se réunissent pour leur défense commune. Cette puissance préponderante, c'est, en Spéculation et sur le papier, la Chambre des Communes: Mais dans